

Mercredi 26 octobre : Marché au potiron

Mercredi 23 novembre : Fête du cochon

Mercredi 21 décembre : Marché de Noël

Pour de plus amples renseignements sur les marchés, merci de contacter Agnès Charles, adjointe au développement économique : Tél. 05 46 36 40 36 ou Email : agnes.garnier-charles@orange.fr



A RETENIR !

Le marché BIO se poursuit tous les vendredis sous la halle d'Arvert de 16h à 19h.

Retrouvez, à l'occasion de ce rendez-vous hebdomadaire, une quinzaine de producteurs certifiés AB.

Agenda des Manifestations

Le guide des manifestations d'octobre 2016 au 15 janvier 2017

OCTOBRE

jeudi 6 : CODE ET CONDUITE SENIOR à la salle des fêtes (Foyer rural – 06 29 59 65 71)

dimanche 9 : THÉ DANSANT à la salle des fêtes à 14h30 (Foyer rural – 06 29 59 65 71)

samedi 15 et dimanche 16 : LES JOURNÉES SAVEURS & TERROIRS

à la salle des fêtes (Municipalité – 05 46 36 40 36)

jeudi 20 : CONFÉRENCE « Aménagez votre jardin en jardin botanique paysager »

à la salle des fêtes à 20h (Natvert - 06 85 74 27 38)

dimanche 23 : BROCANTE au parc de loisirs (Football Presqu'île d'Arvert – 06 71 56 46 42)

mercredi 26 : MARCHÉ À THÈME « potirons et vins » sous la halle de 8h à 13h (Municipalité – 05 46 36 40 36)

dimanche 30 : LOTO à la salle des fêtes à 14h30 (Foyer rural – 06 29 59 65 71)

NOVEMBRE

dimanche 6 : SALON DU LIVRE à la salle des fêtes (Municipalité – 05 46 36 40 36)

vendredi 11 : CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE (Municipalité – 05 46 36 40 36)

dimanche 13 : BOURSE AUX JOUETS à la salle des fêtes (Parents d'élèves - 06 86 07 50 54)

samedi 19 : BAL FOLK à la salle des fêtes (Foyer rural – 06 29 59 65 71)

mardi 22 : CONCOURS DE BELOTE à la salle des fêtes (UNRPA – 05 46 85 61 84)

mercredi 23 : MARCHÉ À THÈME « la fête du Cochon » sous la halle de 8h à 13h (Municipalité – 05 46 36 40 36)

jeudi 24 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATVERT à la salle des fêtes à 20h (Natvert - 06 85 74 27 38)

dimanche 27 : REPAS UNRPA à la salle des fêtes (UNRPA – 05 46 85 61 84)

DECEMBRE

samedi 3 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MAC 17 à la petite salle des fêtes (MAC 17 – 06 62 09 23 16)

mercredi 14 : SPECTACLE ENFANTS DE NOËL « Voyage autour du Monde »

à la salle des fêtes (Municipalité – 05 46 36 40 36)

mercredi 21 : MARCHÉ À THÈME « Noël » sous la halle de 8h à 13h (Municipalité – 05 46 36 40 36)

JANVIER

samedi 7 : LOTO à la salle des fêtes (Football Presqu'île d'Arvert – 06 71 56 46 42)



Arvert Infos



Quatre pages pour vous informer de l'actualité de la Commune
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2016

MOT DU MAIRE



Chères Alvertonnes, Chers Alvertons,
Madame, Monsieur,

SOMMAIRE

- Rentrée des classes p.2
- En bref p.3
- Environnement p.3
- Agenda p.4

Directeur de la publication :
Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert
Commission communication :
Eric BAHUON, Marie-Christine PERAUDEAU, Bernard LAMBERT, Agnès CHARLES, Christel COLLET, Anita CHAMBOULAN, Suzy LAMY-JACQUES, Daniel TROTIN
Rédaction :
Claire SASSI GAUBERT / ID AU CLAIR
Photographies : Eric BAHUON
Réalisation & Impression :
Imprimerie Atlantique Offset



MAIRIE

1, place Jacques Lacombe
17530 ARVERT
Tél. 05 46 36 40 36
Fax. 05 46 36 43 22
Email : mairie@ville-arvert.fr

La Mairie est ouverte
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 12h

www.arvert.fr

Alors que la municipalité maintient depuis quatre ans sa promesse de ne pas augmenter les impôts, les mutations qui se dessinent sur le plan départemental et intercommunal rendent de moins en moins lisibles les dépenses que devront assumer la commune et les recettes qui équilibreront le budget.

En matière sociale, le Département a remanié les territoires. Les assistantes sociales, qui œuvraient jusqu'alors sur le périmètre Royan - Marennes-Oléron, seront rattachées au secteur de Royan-Pons-Jonzac. Ces changements sont source d'inquiétudes. Dans quelles conditions ces professionnelles des services sociaux exerceront-elles leur travail ? Plus largement, de quelle manière les aides financières, les aides au logement et à l'accès aux soins seront-elles étudiées ? Pour l'heure, ces questions restent en suspens même si les permanences sont maintenues sur la commune tous les lundis après-midi, dès 14h en Mairie.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, engendre également des transformations majeures. Le tourisme devient une compétence intercommunale avec la mise en place d'un seul office de tourisme sur le territoire et de bureaux d'informations touristiques, dont celui d'Arvert. Les dépenses de la CARA en la matière seront compensées en partie

par les communes. Ce transfert de compétence va affecter notre budget à hauteur de 17 560 €.

Par ailleurs, la gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE) relève désormais de la seule compétence de la CARA. D'une part, nous n'avons ni la maîtrise ni la connaissance du calendrier de fin de travaux. D'autre part, les personnes intéressées pour acheter un lot doivent s'adresser directement à la CARA. Enfin, à travers sa compétence politique de la ville, la Communauté d'Agglomération va réexaminer ses modalités d'intervention auprès des communes, ce qui pourrait avoir un impact non négligeable sur les services du SIVOM (crèches, centre de loisirs...).

Autre sujet épineux de cette rentrée : le souhait émis par la Poste de ne plus se charger du fonctionnement du bureau postal actuel. Les adjoints et moi-même travaillons pour trouver une solution fiable afin que ces services, indispensables à la population, restent toujours présents. Enfin, il est difficile d'obtenir des précisions au sujet d'une fermeture éventuelle du centre pour mal-voyants à Arvert.

Malgré cette morosité, le conseil Municipal s'efforce de poursuivre ses actions: voirie, bâtiments, septième classe à l'école élémentaire...

Bonne lecture.

Le Maire, Michel PRIOUZEAU



RENTRÉE DES CLASSES

> EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

Mis en place par la Mairie et le SIVOM pour aider à gérer les services périscolaires (garderies, cantines, ateliers) et d'accueil (crèches, centre de loisirs, ateliers adolescents), le Portail Famille vous permet de dématérialiser vos démarches administratives (inscription et description aux activités et services, paiement en ligne de vos factures, accès à vos informations personnelles, informations...). Une simple inscription suffit et vous pouvez tout gérer 7/7 jours et 24/24 heures, grâce à son accessibilité depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette.

Un dossier unique : lorsque vous vous inscrivez à une activité, les justificatifs et renseignements sont accessibles à tous les responsables de service. Vous n'aurez plus à les produire à nouveau lorsque vous inscrirez votre enfant à une activité.

Comment y accéder ? Le portail famille est accessible depuis la page dédiée aux services scolaires du site internet de votre commune ou depuis l'adresse suivante :

www.espace-citoyens.net/presquile-famille

L'identifiant et le mot de passe, fournis avant la rentrée scolaire, vous permettent d'accéder à votre espace personnel et sécurisé.

Quels services sont concernés ?

- les crèches
- l'accueil périscolaire (garderies)
- les temps d'activités périscolaires
- la restauration scolaire
- le centre de loisirs intercommunal
- le foyer des ados
- l'accompagnement scolaire

> ÉCOLES



Cette année, les effectifs des écoles d'Arvert ont connu une augmentation par rapport à l'année précédente. 172 élèves ont ainsi franchi les grilles de l'école élémentaire et 101 à l'école maternelle. Une **7^{ème} classe a été ouverte** à l'école élémentaire pour faire face à cette augmentation.

Tout savoir sur la garderie périscolaire : Pour faciliter le quotidien des parents, la garderie périscolaire accueille les enfants le matin à partir de 7h45 et le soir de 17h à 18h30. Les tarifs 2016 restent inchangés soit 1,05 € pour le régime général, 0,95 € pour les titulaires des passeports CAF et 1,55 € pour les autres régimes. Le paiement peut désormais s'effectuer en ligne via le Portail Famille.

Rappel : En dehors des heures de cours, l'accès à l'école élémentaire d'Arvert s'effectue par la rue des Pierrières. **A savoir** : Les travaux de pose de carrelage dans les 4 classes, qui attendaient d'être rénovées, se sont achevés avant la rentrée scolaire afin d'offrir aux élèves des conditions d'accueil optimales.

CANTINE SCOLAIRE : DES TARIFS INCHANGÉS

Chaque parent d'élève a reçu un dossier permettant de préinscrire son enfant au restaurant scolaire. Les tarifs 2016 sont de 2,25 € par repas pour les enfants et de 4,80 € par repas pour les adultes. Un tarif de 4 € par repas est appliqué pour les enfants fréquentant la cantine de manière occasionnelle ou n'étant pas préinscrits.

A savoir : Les repas à la cantine peuvent désormais être réglés en ligne via le Portail Famille : **www.espace-citoyens.net/presquile-famille**.

> CALENDRIER SCOLAIRE

Les vacances scolaires de la Toussaint débuteront le **mercredi 19 octobre** pour se terminer le **jeudi 3 novembre**. Celles de Noël démarreront le **samedi 17 décembre** pour une reprise des cours le **mardi 3 janvier 2017**.

> CENTRE DE LOISIRS : DES ACTIVITÉS TOUS LES MERCREDIS

Afin de faciliter le quotidien des parents et offrir un accueil adapté aux enfants, le centre de loisirs propose, tout au long de l'année, des activités et animations encadrées par des professionnels diplômés et expérimentés. Les enfants de 3 à 12 ans y sont accueillis tous les mercredis de 12h à 18h30 et, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec le SIVOM de la Presqu'île d'Arvert :

2 rue du Boudignou 17530 ARVERT
Tél. 05 46 36 95 11
www.sivom-presquile-arvert.com



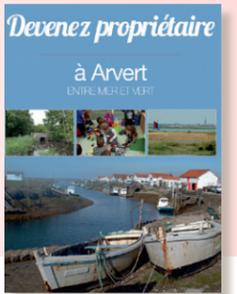
EN BREF > TRAVAUX

Comme annoncé dans le bulletin municipal de l'été, le Conseil Municipal, après proposition de la commission communale de voirie et divers appels d'offres, a lancé la réfection des trottoirs et chaussées de la rue de l'Aire Dimière. Des travaux sont également en cours dans les rues de Bellevue et des Tonnelles.

FIEF DE VOLETTE : 8 LOTS ENCORE DISPONIBLES

Suite à l'aménagement de la ZAC Fief de Volette, un système de location-accession permet à des familles à revenus intermédiaires de devenir propriétaires d'un logement neuf. D'autre part, 8 lots sont également disponibles en vente libre.

Pour plus d'informations, contactez la Mairie d'Arvert : 05 46 36 40 36 ou mairie@ville-arvert.fr



> UN OLIVIER CENTENAIRE AUTOUR DE LA MAIRIE



La Pépinière **Jardins Design's**, située à Arvert, a offert à la municipalité un olivier centenaire, planté à l'extérieur de la Mairie.

> COLLECTE DES DÉCHETS : LE NOUVEAU CALENDRIER

A partir du 1er octobre, la collecte des déchets non recyclés (bac vert) est assurée une fois par semaine le mercredi. Les déchets recyclés (bac jaune) continuent à être collectés le jeudi. Pensez à sortir vos poubelles la veille avant 20h.

Informations auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) : 05 46 39 64 64

COLONNES À VERRE : OÙ LES TROUVER ?

La Commune d'ARVERT dispose de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre. Avec les bornes d'apport volontaire, le verre est collecté via un camion grue. Ce type de collecte permet d'avoir du verre de meilleure qualité plus facilement recyclable.

Pour ne pas déranger les riverains, merci de ne pas déposer de verre entre 22h et 7h.

Nos Points d'apport :

- Place du marché • Rue des Bergères • Rue du Moulin
- Rue du 14 Juillet (Parc de loisirs) • Rue des Aigrettes (Camping Le Presqu'île)
- Rue du Grand Pont (SUPER U) • Avenue de l'Etrade (Camping Petit Pont)
- Rue du Maine Cabaud • Rue des Sauniers (Restaurant les 3 Canards)
- Avenue de l'Etrade (Restaurant le Kevin's Grill) • Rue de la Beaune (Camping Parc de Bellevue)



> PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE

La Mission locale de Royan accompagne les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés dans leur insertion socio-professionnelle.

Des permanences sont assurées sur la commune d'Arvert en mairie, de 9h15 à 12h, aux dates suivantes :

- Mardi 11 et mardi 25 octobre • Mardi 08 et mardi 22 novembre • Mardi 13 décembre

Entretien sur rendez-vous avec Valérie Le Narmet : Tél. 05 46 06 96 16 ou contact@ml-pays-royannais.com



MISSION LOCALE
Agglomération Royan Atlantique



ENVIRONNEMENT > ENTRETIEN DES JARDINS : HALTE AUX PRODUITS CHIMIQUES !

Conformément à la réglementation en vigueur, il est désormais interdit d'utiliser des produits chimiques pour le désherbage de vos espaces verts et ce, afin de protéger l'environnement. Les herbes doivent donc être fauchées, arrachées manuellement ou éliminées en utilisant un herbicide écologique. Pour rappel également, l'entretien, la tonte des pelouses et la taille des arbres, arbrisseaux, arbustes et haies doivent être effectués régulièrement afin que ces espèces végétales ne prolifèrent pas de manière anarchique. Cette règle de bon sens est également valable pour les terrains non bâtis et les chemins privés, situés aux abords du village ou près d'habitations.



La Mairie d'Arvert s'est dotée d'un désherbeur thermique pour l'entretien des espaces verts. Un outil écologique qui permet à la commune de se dispenser de désherbant chimique.